

18 septembre 2009

Français

Original: anglais

**Dix-neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Windhoek, 12-16 octobre 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Situation actuelle de la coopération sous-régionale et
régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues****Situation actuelle de la coopération sous-régionale et
régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de
drogues***

1. Depuis la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Yamoussoukro du 8 au 12 septembre 2009, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a formulé et mis en œuvre des programmes visant à résoudre les problèmes liés à la drogue et à la criminalité organisée en Afrique.

I. Initiatives à l'échelle de l'Afrique

2. Dans un certain nombre de pays africains, les drogues, la criminalité et la corruption sapent les efforts de développement. L'importance des écarts de revenus, la forte proportion de jeunes, souvent orphelins ou marginalisés, dans la population, les taux élevés d'urbanisation, la pénurie des ressources en matière de justice pénale, la prolifération des armes à feu, les guerres et les conflits civils ainsi que les carences de la lutte contre les activités criminelles rendent l'Afrique vulnérable à la criminalité organisée, à la traite des êtres humains, au blanchiment d'argent et à la corruption. En particulier, l'Afrique est de plus en plus utilisée pour transborder ou stocker des drogues illicites. Les importantes saisies de cocaïne en Afrique de l'Ouest en témoignent, ainsi que la poursuite du trafic et du stockage d'autres types de stupéfiants, par exemple, le trafic d'héroïne à travers l'Afrique de l'Est ou la production et le trafic de stimulants de type amphétamine ou d'autres types de stupéfiants à travers l'Afrique australe. Les organisations de trafiquants de drogues

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.



font preuve d'une grande souplesse, changeant de modes opératoires, de circuits de contrebande et de zones de stockage. Toute l'Afrique est de plus en plus souvent utilisée pour réacheminer des précurseurs, souvent destinés au Mexique et à l'Amérique latine. Les événements survenus récemment en Afrique de l'Ouest donnent à penser que la production de drogues se poursuit dans la région.

Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité

3. Un Plan d'action révisé de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité pour la période 2007-2010 et son Mécanisme d'application, de suivi et d'évaluation ont été adoptés lors du Sommet des chefs d'État de l'Union africaine à Addis-Abeba en janvier 2008. Ces deux documents ont été établis avec le concours technique de l'UNODC. En outre, la Commission de l'Union africaine et l'UNODC ont signé un mémorandum d'accord qui définit le cadre stratégique de leur coopération.

4. L'UNODC s'attache à soutenir l'application du Plan d'action susmentionné en renforçant l'élaboration des politiques et des normes ainsi que les capacités aux niveaux continental, régional et national. Afin de compléter le partenariat stratégique conclu entre la Commission et l'UNODC par des mécanismes d'application efficaces au niveau opérationnel, le projet intitulé "Appui à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle des drogues et la prévention du crime, 2007-2012", mené conjointement par la Commission de l'Union africaine et l'UNODC, a été élaboré.

5. Le principal objectif du projet est de renforcer l'aptitude de la Commission de l'Union africaine, des commissions économiques régionales et des États Membres à intégrer le Plan d'action dans leurs plans, stratégies et activités. À cette fin, des responsables de programme seraient affectés respectivement au siège de la Commission à Addis-Abeba et dans les commissions économiques régionales afin de collaborer étroitement à la mise en œuvre du Plan et de fournir des services consultatifs aux États Membres en vue d'intégrer les mesures de lutte contre la criminalité et les drogues dans les stratégies nationales et régionales de développement. En outre, le projet devrait permettre de mieux aligner et harmoniser l'aide accordée par les donateurs pour prévenir et combattre la criminalité et la drogue en Afrique. Ce projet vise à faire du plan de l'Union africaine un outil pratique axé sur les résultats.

6. L'UNODC, par l'intermédiaire de sa Section scientifique et du laboratoire, dispense avec INTERPOL un cours de police scientifique dans le cadre de l'initiative régionale d'INTERPOL intitulée "Services d'assistance opérationnelle et soutien aux infrastructures à l'appui des forces de police africaines (OASIS)". Cette initiative, qui bénéficie du concours de l'Allemagne, vise à renforcer les capacités opérationnelles des polices africaines afin qu'elles puissent combattre efficacement les crimes et délits nationaux et internationaux. En Afrique de l'Ouest, un cours régional a été organisé au Nigéria en septembre 2009 et un autre est prévu en Côte d'Ivoire en octobre. Il vise à sensibiliser les participants aux bonnes pratiques d'enquête sur les lieux du crime ainsi qu'à la nature et à l'importance des preuves matérielles. L'UNODC a continué de soutenir les travaux de police scientifique que les États Membres ont menés au cours de la période 2007-2009 en fournissant des trousseaux d'identification des drogues et précurseurs sur le terrain (191 au total) au

Sénégal, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Congo, à Madagascar, au Mali, au Ghana, au Botswana, au Lesotho, en Éthiopie, au Cap-Vert, au Cameroun et en Tanzanie.

II. Afrique de l'Ouest

7. Depuis la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, l'UNODC a publié deux rapports importants, consacrés l'un au trafic de drogues comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest¹ (octobre 2008), l'autre au trafic transnational et à l'état de droit en Afrique de l'Ouest² (juillet 2009). Le trafic de cocaïne vers l'Afrique de l'Ouest semble diminuer, à moins que les itinéraires de trafic établis soient temporairement perturbés. On ne sait pas exactement ce qui explique cette baisse et si elle persistera. Cependant, l'effet potentiellement perturbateur du trafic de cocaïne qui transite par l'Afrique de l'Ouest reste important du fait de sa très grande valeur par rapport aux économies locales et du manque de moyens des organismes chargés de lutter contre le trafic dans la région.

Plan d'action de la CEDEAO contre le problème croissant du trafic illicite des drogues, la criminalité organisée et l'usage illicite de drogues en Afrique de l'Ouest

8. À la suite de la Conférence ministérielle de la CEDEAO sur le trafic illicite de drogue, menace pour la sécurité en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Praia en octobre 2008, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont approuvé, lors de leur 35^e sommet à Abuja, le 19 décembre 2008, une Déclaration politique et un Plan d'action régional visant à lutter contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l'usage illicite de drogues en Afrique de l'Ouest. La Déclaration politique a jeté les bases d'un engagement politique ferme et mis en place un cadre détaillé de coopération contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Depuis l'adoption du Plan d'action régional, un comité interdisciplinaire a été créé à la Commission afin de coordonner les réponses apportées à la menace croissante que représentent le trafic et l'usage illicite de drogues ainsi que la criminalité organisée, aux défis liés au développement social et économique, ainsi qu'aux problèmes de sécurité de la région. Il a été élaboré, en outre, un plan d'application qui prévoit également des activités régionales et nationales. Il a également été mis au point un mécanisme de suivi et d'évaluation qui fera également rapport au Conseil de sécurité de l'ONU sur les progrès accomplis. Tous ces documents ont été adoptés par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juin 2009. Cette année, la Commission prévoit également une formation aux méthodes de collecte et d'analyse du renseignement, ainsi que la création et la gestion de bases de données de renseignement destinées aux experts des États Membres.

¹ <http://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/drug-trafficking-as-a-security-threat-in-west-africa.html>.

² <http://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/2009/July/organized-crime-plundering-west-africa-says-unodc-report-.html>.

9. Dans le sillage de la mise en œuvre du Plan d'action de la CEDEAO contre le trafic de drogues illicites et la criminalité organisée qui y est liée en Afrique de l'Ouest, trois institutions de l'ONU, à savoir l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le Département des affaires politiques (Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'ONU) et le Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que l'OIPC-INTERPOL, ont conclu un partenariat unique. Le Partenariat a élaboré l'ambitieuse Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest, qui vise quatre pays qui sortent d'un conflit, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. L'une des principales activités consiste à créer des brigades de lutte contre la criminalité transnationale dans chacun de ces pays. Il s'agit de corps d'élite interinstitutions chargés d'enquêter sur le grand banditisme international. L'initiative comprend également, pour chacun des quatre pays, des programmes intégrés destinés à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la détection et de la répression, de la police scientifique, du renseignement, de la gestion des frontières, de la lutte contre le blanchiment d'argent et des systèmes de justice pénale.

10. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a lancé un projet de renforcement des capacités des services de détection et de répression, financé par l'Italie, pour combattre le trafic illicite des drogues dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir la Guinée-Bissau, le Mali, le Sénégal et la Sierra Leone. Sur la base de missions d'évaluation préliminaire effectuées en juillet 2009 et des demandes formulées par les pays bénéficiaires, une équipe de formateurs spécialisés mettra au point et dispensera des programmes de formation sur mesure dans chacun des quatre pays visés par le projet. Les formations se tiendront vers la fin de 2009 et au début de 2010.

11. Le Gouvernement allemand a financé un projet d'un montant de 400 000 dollars É.-U. pour renforcer les capacités nationales et la coopération transfrontalière afin de combattre la criminalité organisée et le trafic de drogues qui minent la paix et le développement dans l'Union du fleuve Mano. Ce projet est mis en œuvre par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNODC. Il servira de phase préparatoire à l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest.

12. L'ONUDC a pris l'initiative d'élaborer le projet de communication aéroportuaire AIRCOP en coopération avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Le projet AIRCOP vise à créer des unités communes de lutte contre le trafic dans 10 aéroports situés sur les itinéraires du trafic de drogues en Afrique et au Brésil et à les relier à la base de données I-24/7 et au système de communication d'INTERPOL ainsi qu'au système de communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude mis en place par l'OMD. Il serait également possible de relier des aéroports d'Afrique à des aéroports des pays d'origine et de destination. La Commission européenne s'est engagée à verser trois millions de dollars au projet AIRCOP, qui doit démarrer à la fin de 2009, pour une durée de 36 mois. Elle a également demandé à l'ONUDC de reproduire le projet AIRCOP pour l'Amérique latine et de favoriser des synergies entre AIRCOP Afrique et AIRCOP Amérique latine.

13. En vue de réduire la contrebande de cocaïne en provenance d'Amérique latine à destination de l'Afrique de l'Ouest, l'ONUDC a lancé en 2007 un projet transatlantique d'échange de renseignements. Sept pays latino-américains et six

pays ouest-africains ont été choisis pour y participer, ainsi que des agents de liaison européens basés dans les pays cibles. Le projet permettra également de coopérer et d'échanger des informations avec le MAOC-N (Lisbonne), et de coopérer avec INTERPOL et Europol. D'une durée de trois ans, il vise à créer un mécanisme multirégional d'échange de renseignements et de promotion d'enquêtes fondées sur le renseignement pour l'interception des envois de drogues en Amérique latine, en Afrique de l'Ouest et en Europe. Dans ce contexte, l'UNODC a mis au point un système sécurisé d'échange d'informations en ligne reliant les responsables des trois continents, prépare une réunion de haut niveau sur les enquêtes conjointes qui aura lieu à Bogotà à la fin 2009, et a organisé plusieurs cours multirégionaux de formation au renseignement et à l'interception maritime en Colombie. Enfin, une base de données sur l'analyse du renseignement en temps réel (RAID) a été mise à la disposition des pays d'Afrique de l'Ouest et il leur a été dispensé une formation à ce logiciel spécialisé qui facilite les enquêtes.

14. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs, qui est mis en œuvre conjointement par l'ONUDC et l'Organisation mondiale des douanes, possède actuellement des sites en Amérique du Sud, en Amérique centrale, en Afrique et en Asie centrale. L'initiative se concentre sur la mise en place de services mixtes de contrôle portuaire composés de policiers, de douaniers, de gendarmes, d'agents de répression du trafic de drogues, etc. Les équipes reçoivent une formation à l'analyse des risques, au profilage et à l'inspection des conteneurs, qui est dispensée par d'éminents experts internationaux. Destinées principalement à combattre la contrebande de drogues, les activités de profilage et de recherche peuvent également servir à prévenir le trafic d'armes, de médicaments contrefaits, de déchets toxiques, de véhicules volés ou de cigarettes, selon les priorités locales et les menaces pressenties. En Afrique, la mise en œuvre du projet s'est achevée au Sénégal. Le service mixte du port de Dakar, formé et équipé, est désormais opérationnel. Au Ghana, un service mixte a été créé et équipé dans le port de Tema en octobre 2008; il a reçu une formation théorique et pratique. L'équipe, pleinement opérationnelle, a déjà saisi plus de 200 kg de cocaïne ainsi que des voitures volées. Au Cap-Vert, des services mixtes seront mis en place dans trois ports. Les équipes ont reçu une formation théorique et pratique en septembre 2009 et seront bientôt opérationnelles. Au Mali, les activités doivent débiter en 2010 au terminal à conteneurs (port sec) de Bamako. Grâce à un financement de la France, l'UNODC prévoit d'effectuer des missions d'évaluation dans les ports du Bénin, de Côte d'Ivoire et du Togo au début de 2010 et de mettre en route des activités peu après.

15. En collaboration avec le Comité interministériel de lutte contre la drogue et le Ministère de la justice du Cap-Vert, l'ONUDC s'emploie à mettre en œuvre un programme intégré de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité. Un volet important de ce programme constitue le programme cap-verdien de lutte contre le trafic de drogues au Cap-Vert (CAVE ANTRAF), qui a pour but de renforcer les capacités des services de répression du Cap-Vert pour prévenir et combattre plus efficacement le fléau de la drogue et la criminalité organisée. Dans le cadre de ce programme, des équipes interinstitutions ont été créées dans les aéroports internationaux, des logiciels de renseignement fournis à la police judiciaire et à d'autres organismes, un laboratoire de police scientifique ultramoderne créé, une salle de classe informatisée équipée pour les formations et le logiciel CBT de l'UNODC adapté en portugais. Un système automatisé d'identification des empreintes digitales sera opérationnel au Cap-Vert dans un

proche avenir. À la mi-2008, l'ONUDC a lancé le programme global de renforcement des capacités en matière de détection et de répression pour la Guinée-Bissau afin de prévenir et de combattre le trafic de drogues à destination et en provenance de ce pays au moyen d'une brigade antistupéfiants. Ce projet, maintenant entré dans sa deuxième phase qui devrait durer 12 mois, vise à renforcer les capacités de la police judiciaire en Guinée-Bissau et à intensifier la coopération interinstitutions et judiciaire pour optimiser la lutte contre le trafic de drogues. En outre, un groupe spécialisé de juges et de procureurs sera mis en place pour renforcer l'action et la coopération judiciaires en encourageant l'utilisation d'outils juridiques appropriés. Une troisième phase, qui durera 24 mois, visera ensuite à consolider les éléments fondamentaux d'une bonne police en renforçant l'école de police, en introduisant des modules de formation ambitieux, en fournissant du matériel et en rénovant quatre prisons dans le pays. L'UNODC a ouvert à Bissau un bureau de projet auquel sont affectés un coordonnateur international (conseiller pour la lutte contre le trafic de drogues) et un conseiller juridique international.

16. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre met en œuvre des programmes et des stratégies intégrées de lutte contre les drogues et de prévention du crime au Mali, où s'ouvre un bureau, ainsi qu'en Sierra Leone. Des programmes supplémentaires ont été élaborés en Mauritanie et au Niger, mais ils sont en attente de financement. Des missions d'évaluation préliminaire ont été effectuées en Guinée, tandis que d'autres doivent l'être au Ghana, au Burkina Faso et au Bénin au second semestre de 2009 et au début de 2010, afin d'étendre à ces pays les programmes intégrés.

17. Suite à l'adoption du projet de loi uniforme sur la lutte contre le financement du terrorisme par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) au Togo en mars 2008, les États membres ont été invités à incorporer ce texte dans leur droit interne. Le Sénégal l'a fait en mars 2009 et son service de renseignement financier a été accepté au sein du Groupe Egmont en mai 2009. Les autres pays de l'UEMOA sont en voie d'adopter le texte. Afin d'élaborer et de coordonner les stratégies nationales et régionales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'UNODC a conseillé le Togo, lors de l'atelier qui s'y est tenu les 30 et 31 mars 2009, sur l'élaboration d'une telle stratégie. Cette activité a contribué à renforcer l'aptitude des spécialistes nationaux (rapporteurs, services de détection et de répression, etc.) à élaborer une stratégie correspondante. En outre, une assistance technique à l'élaboration d'une nouvelle législation contre le blanchiment d'argent a été accordée à la Banque centrale de Sierra Leone suite à une mission conjointe que la Banque mondiale et l'UNODC ont menée à Freetown du 23 au 27 mars à l'initiative de la Banque mondiale, et un atelier de formation à la lutte contre le blanchiment d'argent devrait se tenir dans ce pays le 1^{er} octobre 2009 à l'intention des parlementaires pour encourager l'adoption de la nouvelle législation; l'UNODC a également participé à l'atelier que le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique (GIABA) a organisé à Lomé (Togo) du 6 au 10 avril 2009 à l'intention de ses évaluateurs. Certains spécialistes d'États membres du GIABA ont participé à cette activité, qui visait à améliorer le processus d'évaluation mutuelle en Afrique de l'Ouest. En outre, pour informer sur les initiatives actuelles et prévues de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, l'UNODC a lancé, en juin 2009, un bulletin du Programme mondial, dont le premier numéro traite de la lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest.

18. L'UNODC a continué de dispenser un programme de formation assistée par ordinateur à la lutte contre le blanchiment d'argent dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. Suite à la formation dispensée en 2007 aux services de détection et de répression et aux autorités nationales concernées de Côte d'Ivoire, du Niger, du Bénin et de Guinée, des centres complets de formation assistée par ordinateur dispensant des programmes de lutte contre le blanchiment d'argent, de détection et de répression, et de lutte contre les trafics ont été créés à Jos (Nigéria) et à Praia (Cap-Vert). De tels centres seront créés à Accra (Ghana) et à Freetown (Sierra Leone) vers la fin de 2009.

III. Afrique centrale

19. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine et de l'assistance à fournir aux communautés économiques régionales, l'UNODC prévoit de mener, avec l'Union, une mission conjointe pour évaluer les besoins de la Communauté économique des États d'Afrique centrale et élaborer un cadre opérationnel. L'Office prévoit également de mener des missions d'évaluation à Sao Tomé-et-Principe, au Gabon et au Cameroun. Toutes ces missions doivent avoir lieu à la fin de 2009 et au début de 2010.

IV. Afrique australe

20. Les pays sont de plus en plus conscients de la nécessité de lancer des initiatives conjointes coordonnées aux niveaux régional et sous-régional pour faire face aux problèmes de trafic de migrants et de traite des êtres humains. Dans ce contexte, l'UNODC a lancé, en 2009, avec le Comité de coordination opérationnel pour le contrôle des frontières (BCOCC) d'Afrique du Sud, une nouvelle initiative intitulée "Renforcement des capacités de détection et de répression (contrôle des frontières) et de l'action menée par le système de justice pénale face au trafic de migrants et à la traite d'êtres humains". Cette initiative aide le Comité à mettre en œuvre la Stratégie nationale intégrée de gestion des frontières (2008-2010) contre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains sur et à travers le territoire d'Afrique du Sud. Elle prévoit de faciliter, par l'assistance technique, la gestion intégrée des frontières en renforçant la coopération entre les services nationaux de gestion des frontières afin de favoriser la coopération, la coordination, l'entraide, le partage d'informations et les opérations conjointes.

21. En Afrique australe, la violence contre les femmes est courante. L'absence d'aide aux victimes et d'action efficace des services de détection et de répression fait de cette violence un problème de sécurité humaine. Aussi l'UNODC a-t-il élaboré, à l'intention des services de détection et de répression, un Manuel qui vise à aider les agents à reconnaître et à identifier les principaux éléments qui définissent la violence contre les femmes, essentiels à la fois pour prévenir la violence et pour traiter les cas signalés par les femmes. Le Bureau régional de l'UNODC pour l'Afrique australe a entrepris, avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Southern African Police Chief's Cooperation Organization (SARPCCO), d'adapter le Manuel aux besoins locaux des agents de la SADC et de les former pour qu'ils puissent aider plus efficacement les femmes victimes de violences.

22. À la demande du Groupe de travail sur la police scientifique de la SARPCCO, l'UNODC a coorganisé à Pretoria (Afrique du Sud), au dernier trimestre de 2008, avec le Bureau sous-régional d'INTERPOL et le Service de police sud-africain (SAPS), un atelier destiné à aider le Groupe à jeter les bases de la création d'un réseau régional de police scientifique en Afrique australe. Ont participé à l'atelier les pays suivants: Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Swaziland et Zimbabwe. Le renforcement de la coopération internationale est essentiel pour faire progresser la police scientifique et permettre la création, en Afrique australe, d'une infrastructure durable d'appui à la prestation de services correspondants. Il contribuera, en outre, à renforcer la présence de l'Afrique au sein de la communauté internationale. Conscient que le déséquilibre des moyens et des capacités dans la région entrave la coopération internationale, l'UNODC a formulé, avec le Laboratoire de police scientifique du SAPS, un programme de coopération sous-régionale.

V. Afrique de l'Est

23. Le Gouvernement éthiopien et l'UNODC mettent en œuvre un projet de lutte contre le trafic de drogues à l'aéroport international de Bole et d'amélioration générale des moyens d'enquête des services éthiopiens de détection et de répression. Un accord officiel de coopération a été signé entre la Commission de la Police fédérale éthiopienne, les services fiscaux et douaniers éthiopiens, l'administration de l'aéroport international d'Addis-Abeba (Bole) et une équipe conjointe de lutte contre le trafic composée de policiers et de douaniers. Il a été formé, dans ce cadre, 66 agents des trois principaux partenaires du projet. Un manuel de formation, premier de son genre dans le pays, a été élaboré, imprimé et utilisé pour cette formation. Il a été fourni du matériel technique. D'ici à la fin de 2009, le projet proposera des services consultatifs.

24. L'UNODC coopère avec le Kenya et les 12 autres pays couverts par le Bureau régional de Nairobi aux fins de l'élaboration et de l'adoption d'un programme régional de lutte contre la drogue et le crime pour la période 2010-2012. Le projet de programme a été examiné à une réunion d'experts tenue en février 2009 à Nairobi et sera examiné au niveau ministériel en novembre 2009. Le programme vise trois objectifs: combattre le trafic illicite et la criminalité organisée; combattre la corruption et promouvoir la justice et l'intégrité; et améliorer la santé et promouvoir le développement humain.

VI. Afrique du Nord

25. L'UNODC et le Gouvernement libyen coopèrent étroitement à la création, à Tripoli (Libye), d'un bureau sous-régional qui couvrira la région du Maghreb. Financé par le Gouvernement libyen, ce bureau aidera à satisfaire les besoins prioritaires de ce pays en matière de lutte contre la drogue et le crime et favorisera la coopération frontalière sous-régionale entre la Libye et les pays voisins.